

**COMPTE RENDU
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIEUX
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Présents : Mme Denise SCHROBILTGEN Maire - Mr Gérard LEUK, Mme Valérie LEBOYER, Mme Isabelle BERTRAND Mr Marc MOUILLESEAUX, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne BOUCHEZ, Mr Silvano CASTELLARIN, Mr Grégory CHARLET, Mme Véronique DRIEU, Mme Ghislaine VETTOR Conseillers Municipaux.

Absents excusés avant donné pouvoir : Mme Brigitte CARON pouvoir à Mme Denise SCHROBILTGEN, Mme Corinne FABLET pouvoir à Mme Valérie LEBOYER, Mme Anne PARIS pouvoir à Mme Isabelle BERTRAND, Mr Jean MADEC pouvoir à Mr Marc MOUILLESEAUX.

Absents : Mme Isabelle REFFET, Mr Jules LADOUCEUR, Mr Eric VAN DE VALLE

Madame Valérie LEBOYER est élue Secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h.

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance.

Aucune observation n'étant émise par les membres du Conseil Municipal, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 2019/009

Objet : Budget Communal - Compte Administratif 2018

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2018 qui se résume comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	:	761 377.56 €
Recettes réalisées	:	814 413.85 €
Excédent	:	53 036,29 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	:	103 443.32 €
Recettes réalisées	:	33 056.56 €
Déficit	:	70 386.76 €

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2017 soient :

Excédent de fonctionnement	:	230 933.85 €
déficit d'investissement	:	4 946.42 €
Résultat brut global	:	208 636.96 €

et compte tenu des restes à réaliser

en dépenses d'investissement	:	56 200.00 €
en recettes d'Investissement	:	33 800.00 €

Il résulte un excédent global net 2018 de : 186 236.96 €

Avant de quitter la salle, Madame le Maire désigne Mr Silvano CASTELLARIN, doyen d'âge du Conseil Municipal, en qualité de Président de Séance.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Silvano CASTELLARIN, doyen d'âge,

Après avoir examiné le Compte Administratif 2018, dressé par Madame Denise SCHROBILTGEN, Maire, après en avoir délibéré par 12 voix pour (Madame le Maire quittant la séance au moment du vote)

- Vote et arrête les résultats définitifs tels résumé ci-dessus
- Approuve le compte administratif communal 2018

N° 2019/010

Objet : Budget Communal - Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés.

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2019/011

Objet : Budget Communal – Affectation des résultats 2018

Le compte Administratif 2018 pour la commune présente :

- en section de fonctionnement un excédent de clôture de	:	283 970.14 €
- en section d'investissement un déficit de clôture	:	75 333.18 €

Compte tenu des restes à réaliser

- en dépenses	:	56 200.00 €
- en recettes	:	33 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 – «excédent de fonctionnement » 97 733.18 € pour couvrir les besoins d'investissement.

L'excédent de fonctionnement à reprendre au budget de l'exercice 2019 est donc ramené à la somme de 186 236.96 €

N° 2019/012

Objet : Budget Communal - Budget Primitif 2019

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- section de fonctionnement	:	980 000.00 €
- section d'investissement	:	326 400.00 €

N° 2019/013

Objet : Budget Communal – Taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la proposition de Madame le Maire qui malgré la diminution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement et la hausse des coûts de maintenance, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 avril 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Fixe ainsi qu'il suit les taux communaux d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2019 :

Taxe d'Habitation	10.03 %
Taxe Foncière (bâti)	15,33 %
Taxe foncière (non bâti)	46,39 %

Dit que ces taux restent inchangés par rapport à 2018

N° 2019/014

Objet : Compte Administratif 2018 – Assainissement M 49

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2018 pour le service Assainissement :

Section d'exploitation

Dépenses réalisées	:	12 571,96 €
Recettes réalisées	:	33 521.62 €
Excédent	:	20 949.66 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	:	43 341.86 €
Recettes réalisées	:	12 571,96 €
Déficit	:	30 769.90 €

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2017, soient :

- Excédent d'exploitation	:	32 845.13 €
- Excédent d'investissement	:	69 164.74 €

Il résulte un excédent global net 2018 de : 92 189.63 €

Madame le Maire quitte la séance et Mr Silvano CASTELLARIN, prend la présidence de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour (le Maire quittant la séance au moment du vote) approuve le compte Administratif Assainissement 2018 présenté.

N° 2019/015

Objet : Compte de Gestion 2018 - Assainissement M 49

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, qui n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

N° 2019/0016

Objet : Budget Assainissement M 49 - Budget Primitif 2019

Madame le Maire propose à l'assemblée, le budget d'assainissement 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2019 présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation	:	61 894.79 €
- section d'investissement	:	51 694.84 €

N° 2019/017

Modification du tarif de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif

Madame le Maire rappelle la délibération du 19 septembre 2017 fixant à 1 400 € le montant de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif.

Considérant que des futurs travaux à effectuer sur une partie du réseau d'assainissement seront à réaliser et représenteront un coût très important de sa mise en conformité,

Considérant le montant de cette taxe constatée dans la plupart des communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 1 900 € (mille neuf cent euros) le montant de la participation à l'assainissement collectif, à compter du 1^{er} mai 2019.

Report de l'examen du droit de préemption urbain

La mise en place du droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de Rieux sera examinée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. En effet, le PLU ayant été approuvé récemment et faisant encore l'objet d'instruction, il semble prématuré de libérer sur ce point.

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la visite du Secrétaire Général de la Sous-préfecture le 17 avril à 10h, les élus sont aimablement conviés et selon leur disponibilité.

L'utilisation des produits phytosanitaires (désherbant) étant interdits à l'usage, une réflexion doit être lancée afin de trouver une ou des solutions de remplacement. Madame le Maire propose de rédiger une note d'information à l'intention des habitants afin de les sensibiliser sur le désherbage le long de leur propriété. Une démonstration a été faite avec du matériel pour arracher les herbes des caniveaux et des trottoirs. Le test n'a pas été probant. Si un tel matériel était retenu, il pourrait être sollicité une subvention à l'agence de l'eau.

Les travaux de matérialisation des places de parking de la place Claude Monet débiteront le 15 avril prochain.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h 15.

 **Le Maire,**
Denise SCHROBILTGEN